



51.1.1-01765

LES FRUITS DU MONT PILAT
HM DE LA CHAIZE HAMEAU DE
42410 PELUSSIN

A l'attention du représentant légal

Le 25 avril 2024

Lettre envoyée en recommandé avec AR réf. 2C18728046330

OBJET : Votre contrat de fourniture arrive à échéance, pensez à le renouveler

Identifiant BP Groupe : 111146377

Si vous avez récemment souscrit un nouveau contrat d'énergie avec TotalEnergies, nous vous remercions de ne pas tenir compte de ce courrier.

Madame, Monsieur,

Vous bénéficiez actuellement d'un contrat de fourniture d'**électricité** avec TotalEnergies Electricité et Gaz France (ci-après « TotalEnergies ») pour les sites listés en Annexe 1.

Ce contrat arrivant à échéance le **31/08/2024** nous vous invitons à contacter rapidement **notre partenaire commercial par téléphone au 03 44 86 06 00 ou par email (gazelec-pro@pne.totalenergies.com)** afin de définir une offre de renouvellement adaptée à vos besoins et conclure un nouveau contrat de fourniture.

Sans nouveau contrat signé au plus tard le 16/08/2024, nous vous informons que nous demanderons au Gestionnaire de réseau de procéder à la sortie de notre périmètre des sites fournis en vertu de votre contrat actuel, qui prendra fin à son échéance.

Cette opération pouvant prendre plusieurs semaines, elle sera initiée dès le **16/08/2024** et pourra entraîner l'interruption de la fourniture d'énergie de vos sites au plus tôt le jour suivant l'échéance de votre contrat, soit le **01/09/2024**.

Dans le cas où le Gestionnaire de Réseau n'aurait pas procédé à la sortie de vos sites à l'échéance de votre contrat, les prix décrits en annexe 2 du présent courrier seront par ailleurs appliqués à toute consommation d'énergie jusqu'à la sortie effective de vos sites par le gestionnaire de réseau.

Pour éviter l'application de ces prix et plus généralement tout risque de coupure d'énergie, nous vous invitons à organiser le renouvellement de votre contrat dans les meilleurs délais, comme indiqué en tête de ce courrier.

Si vous ne souhaitez pas conclure un nouveau contrat de fourniture avec TotalEnergies, nous vous rappelons qu'il vous appartient de nous en informer et de conclure avec le fournisseur de votre choix un nouveau contrat afin que vos sites soient repris par ce fournisseur à compter du **01/09/2024**.

Dans l'attente d'un prochain échange avec notre équipe commerciale, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

La Direction Commerciale

Annexe 1 : Liste des sites de consommation

N° du Point de Livraison (PDL)	Segment	Adresse	Code Postal	Ville
19408972420899	C5	LA CHAIZE	42410	PELUSSIN
19450072320543	C5	58 ROUTE DE MACLAS	42410	PELUSSIN



Annexe 2 : Prix de fourniture applicables après l'échéance de votre contrat en vigueur, entre le 01/09/2024 et jusqu'à la sortie effective par le Gestionnaire de Réseau de vos sites, en cas de non renouvellement de votre contrat auprès de notre équipe commerciale

En cas de maintien de vos sites dans le périmètre de TotalEnergies le **01/09/2024**, sans contrat de renouvellement signé avant le **16/08/2024**, les tarifs déterminés ci-après s'appliqueront à compter du **01/09/2024** et cela jusqu'à la résiliation effective de vos sites par le gestionnaire de réseaux. Selon les délais de traitement inhérents au gestionnaire de réseau, cette opération pourrait intervenir dès le jour suivant l'échéance de votre contrat ou prendre plusieurs jours, voire semaines, à compter de son échéance.

La fourniture et l'acheminement sont facturés séparément :

- Prix de fourniture pour les consommations d'électricité : **200 € / MWh** (Prix Hors Taxes)
- Prix de fourniture pour les consommations de gaz : **100 € / MWh** (Prix Hors Taxes)
- Les charges liées à l'acheminement et au transport de l'énergie sont facturées selon la réglementation en vigueur. Toute évolution réglementaire conduisant à une modification de ces charges se traduira par une modification automatique du prix facturé au Client.

